



Hamois, le 12 OCT. 2015

SPW – Direction Générale Opérationnelle  
de l'Agriculture, des Ressources Naturelles  
et de l'Environnement  
Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

*Augustin + copie B. Englebert*

**Vos réf.** : D0903/2015/DESU/FP/ENQ-2/15-09-2015/Sorties 2015:24944

**Objet** : Avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets.

Monsieur le Directeur,

Suite à vos courriers datés du 13 août 2015 et du 18 septembre 2015, nous avons le plaisir de vous transmettre la délibération du Collège communal du 05 octobre 2015 concernant les enquêtes en cours sur les projets et rapports mentionnés sous objet.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur général f.f.,

M. WILMOTTE



Le Bourgmestre,

L. JADOT

*Séance du 05 octobre 2015*

**Présents :**

M. L. Jadot, Bourgmestre ;  
M. J. Taton, Mme V. Caverenne, Mme F. Dawance, Echevins.  
Mme J. Libion, Présidente du C.P.A.S.  
M.M. Wilmotte, Directeur général f.f.

**Excusé :** M. P.H. Roland.

---

**Objet :** Avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets.

Le Collège,

- Vu la Directive européenne 2000/60/CE, dite Directive-cadre sur l'Eau, et la Directive européenne 2007/60/CE, dite Directive « Inondation » ;
- Vu l'adoption par le Gouvernement wallon du Plan de Prévention et de Lutte contre les Inondations et de leurs Effets sur les Sinistrés, appelé plan « PLUIES »;
- Vu les premiers Plans de Gestion par District Hydrographique;
- Considérant qu'il y a lieu d'atteindre les objectifs fixés par les Directives européennes ;
- Considérant pour cela qu'il y a toutefois nécessaire d'étaler sur plusieurs cycles la mise en œuvre de programmes de mesures successifs pour y parvenir;
- Considérant que les deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique et les Plans de Gestion des Risques d'Inondations sont actuellement soumis à enquête publique depuis le 01.06.2015 jusqu'au 08.01.2016;
- Considérant qu'en parallèle, les rapports sur les incidences environnementales de ces projets sont également soumis à enquête publique depuis le 30 septembre 2015 jusqu'au 08.01.2016;
- Considérant que ces Plans de Gestion ont été réalisés suite à un processus de concertation avec les différents acteurs de l'eau ;
- Considérant que les programmes d'actions visant à améliorer d'une part la gestion des inondations, et d'autre part la qualité des masses d'eau, sont pertinents ;

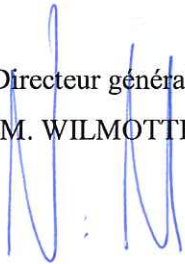
**DECIDE, à l'unanimité**

- D'émettre un **AVIS FAVORABLE** sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGR) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets.
- De transmettre la présente délibération au SPW - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Ainsi délibéré en séance du Collège, les jour, mois et an que dessus.

Par le Collège :

Le Directeur général f.f.,  
M. WILMOTTE



Le Bourgmestre,  
L. JADOT

